

Caisse de Pension Hewlett-Packard Plus
Pensionskasse Hewlett-Packard Plus
Pension Fund Hewlett-Packard Plus



Rapport Annuel 2024



Rapport d'activité 2024

Chers membres de notre caisse de pension

Le conseil de fondation a le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024. Après un exercice 2023 solide, les marchés financiers ont continué à évoluer favorablement et nous pouvons nous réjouir d'un exercice 2024 très réjouissant. Les marchés des actions ont notamment connu une évolution positive en 2024, contribuant à une bonne performance des placements. Mais les autres domaines de placement, à l'exception de l'immobilier mondial, ont également contribué à ce résultat positif. Ces résultats ont encore renforcé la situation déjà stable de notre caisse de pension. Cela nous aide notamment à traverser les périodes difficiles que nous connaissons actuellement au premier semestre 2025. Telles que les incertitudes géopolitiques, avec des marchés financiers volatils, des taux d'intérêt bas en Suisse ou encore des pertes de change liées au dollar américain.

En 2024, nous avons réalisé une très bonne performance de 6,1 % avec nos placements, et ce grâce à une stratégie d'investissement qui exige une prise de risque modérée en raison de la proportion élevée de retraités. Grâce à ces bons résultats, le taux de couverture de notre caisse de pension Hewlett-Packard Plus s'est amélioré pour l'ensemble des entreprises affiliées, passant de 116,6 % en 2023 à 120,0 % à la fin de 2024. Les affiliations HPE et Hemmersbach ont dépassé l'objectif fixé pour les réserves de fluctuation de valeur et ont ainsi pu dégager des fonds libres.

Cette situation a de nouveau donné au conseil de fondation la marge de manœuvre nécessaire pour offrir un taux d'intérêt attractif sur les capitaux d'épargne des actifs, comme cela avait déjà été le cas l'année précédente à un niveau légèrement inférieur. Cette marge de manœuvre a également été bénéfique pour les retraités via la distribution d'un bonus. Lors de la prise de ces décisions, le conseil de fondation veille tout particulièrement à ce qu'elles soient équilibrées et équitables, sur la base de facteurs objectifs, notamment en ce qui concerne les intérêts particuliers des actifs et des retraités.

Au cours de l'exercice 2024, notre caisse de pension a réalisé une étude dite de gestion actif-passif (ALM). En règle générale, les caisses de pension réalisent de telles études tous les 3 à 5 ans ou en cas de changements importants. Sur la base des résultats, l'orientation financière et la stratégie de placement future sont adaptées à la situation actuelle. La capacité de risque liée au montant du capital de couverture des rentes est notamment prise en compte dans les considérations. Sur la base de l'étude ALM réalisée pour nous, le conseil de fondation a adopté la stratégie de placement actualisée à l'été 2024. Les ajustements sont limités et n'entraînent pas de changements fondamentaux majeurs. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sous « Stratégie de placement pour l'avenir ».

Même si la gestion de fortune est un sujet important, d'autres thèmes et activités sont toujours à l'ordre du jour. Ainsi, comme l'année précédente, certaines adaptations réglementaires ont été effectuées, d'une part en raison d'exigences externes (régulateur) et d'autre part pour apporter quelques améliorations avec une présentation cohérente dans l'ensemble du règlement. En outre, nous avons dû traiter et régler quelques cas individuels anciens, qui remontaient à la période du départ de DXC de notre caisse de pension. Pour le reste, l'exercice s'est déroulé comme d'habitude.

Sur le plan organisationnel, il convient de noter que Philippe Gerber, membre de longue date du conseil de fondation, a dû quitter HPE et a donc dû mettre fin à ses activités en tant que membre du conseil de fondation à la fin novembre 2024. Il était employé chez HPE dans la division GTC, qui a été vendue à HCL Tech à l'échelle mondiale. Nous remercions chaleureusement Philippe Gerber pour son engagement et son dévouement envers notre caisse de pension. L'élection d'un nouveau membre du conseil de fondation en tant que représentant des employés n'a été lancée qu'au début de l'année 2025.

Arthur Huber, président du conseil de fondation

Franziska Schertenleib, directrice générale

Bilan au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres du bilan et les ratios clés de l'année 2024, ainsi qu'une comparaison sur cinq ans.

Le taux de couverture est passé à 120,0 % et la caisse de pension dispose de réserves de fluctuation de valeur entièrement constituées ainsi que de fonds libres. Cet aspect est important pour la décision relative à la rémunération des avoirs d'épargne et a permis au conseil de fondation de verser à nouveau un taux d'intérêt attractif en 2024. À cette date, les turbulences bien connues qui ont secoué les marchés financiers au début de l'année 2025 n'étaient pas encore prévisibles, ce qui devrait rendre à nouveau importantes les réserves de fluctuation de valeur constituées.

Par rapport à la fortune totale, le tableau ci-dessous montre deux baisses importantes pour les années 2021 et 2022. Celles-ci sont dues au départ de DXC de notre caisse en 2021 et aux pertes de cours en 2022 en raison de la situation des marchés financiers à l'époque et de la performance négative.

Remarque à ce stade : en raison de la structure fortement axée sur les retraités, nous avons généralement plus de sorties que d'entrées et notre cash-flow est donc négatif. Si la fortune reste néanmoins stable, cela signifie que nous avons pu compenser les sorties plus importantes par la performance des placements.

Bilan comparatif sur 5 ans en mio CHF	2024	2023	2022	2021	2020
Total de l'actif	1'175	1'170	1'166	1'349	1'670
Dettes et réserve de contributions de l'employeur	-9	-10	-4	-9	-18
Total de l'actif net	1'160	1'160	1'162	1'340	1'652
Capital de prévoyance assurés actifs	171	190	188	197	382
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	750	695	710	737	827
Provisions techniques	46	110	114	140	177
Capitaux de prévoyance	967	995	1'012	1'074	1'386
Réserve de fluctuations de valeurs	174	165	150	266	266
Fonds libres	19				
Degré de couverture art 44 OPP2	120.0%	116.6%	114.8%	124.8%	119.2%
Performance (net de l'impôt à la source et coûts)	6.1%	4.4%	-10.4%	6.8%	5.2%

Aperçu des entreprises affiliées au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous montre que toutes les affiliations affichent un taux de couverture bon ou solide, supérieur à 100 %. Et ce, avec un taux d'intérêt technique désormais fixé à 0,8 % pour l'affiliation HPE et à 2,0 % pour les deux petites affiliations Hemmersbach et Microfocus, qui comptent toujours une proportion plus élevée d'assurés actifs. Plus le taux d'intérêt technique est bas, plus le capital de couverture requis avec les réserves techniques nécessaires pour les retraités est élevé.

Le taux d'intérêt technique est régulièrement réévalué et, le cas échéant, ajusté en fonction des taux d'intérêt bancaires attendus à long terme, des emprunts fédéraux à 10 ans et des engagements (part du capital des retraités par rapport au total des engagements).

Conformément aux directives et recommandations du régulateur, le conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt technique pour l'affiliation HPE de 1,0 % à 0,8 %. Compte tenu de la structure fortement orientée vers les retraités et les conditions actuelles sur les marchés financiers, il pourrait être nécessaire à l'avenir de réduire encore le taux d'intérêt technique, éventuellement jusqu'à 0,5 %.

Bilan par affiliation au 31.12.2024 en mio CHF	HPE	Hemmers- bach	Entco Microfocus	Total
Total de l'actif (y inclus réserve de l'employeur)	1'140.0	18.3	16.7	1'175.0
Dettes à court-terme et créanciers	-12.3	0.0	-1.2	-13.5
Réserve de contributions de l'employeur	-1.3	0.0	-0.1	-1.4
Total de l'actif net	1'126.4	18.2	15.4	1'160.0
Actif net en % du total de la Caisse de Pension	97.10%	1.57%	1.32%	100%
Capital de prévoyance assurés actifs	155.3	8.0	7.8	171.1
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	737.9	6.5	5.3	749.6
Provisions techniques	46.0	0.2	0.3	46.4
Capitaux de prévoyance	939.1	14.6	13.3	967.1
Réserve de fluctuations de valeurs	169.0	2.6	2.1	173.8
Fonds libres	18.2	1.0	0.0	19.2
Degré de couverture art 44 OPP2	119.9%	124.6%	115.6%	120.0%
Taux d'escompte du capital de retraités	0.80%	2.00%	2.00%	0.82%
Intérêts aux assurés actifs	5.00%	5.00%	5.00%	

Évolution du nombre d'assurés

La garantie à long terme des prestations est toujours au premier plan lors du placement des actifs de la caisse de pension. Il convient à cet égard de tenir compte de la capacité de risque concrète de la caisse, c'est-à-dire de sa situation financière effective ainsi que de la **structure et de l'évolution prévisible de son effectif d'assurés**.

Le tableau ci-dessous présente la structure des assurés actifs et des rentiers, globalement et ventilés par affiliation. À la fin de l'année 2024, le nombre de membres s'élève à 1 135, hors rentes pour enfants. Le nombre total d'assurés actifs est de 297 et celui des bénéficiaires de rentes, là encore hors rentes pour enfants, est de 838, ce qui représente une part de près de 74 %. Nous sommes donc une caisse avec une forte proportion de retraités, ce qui se traduit par des exigences correspondantes en matière de stratégie de placement.

Le nombre d'assurés actifs a diminué de 38 au total. Cela correspond à l'évolution observée ces dernières années. Du point de vue de la Caisse de Pension, nous préférierions bien sûr une évolution différente, avec un nombre plus important d'assurés actifs. Le fait que nous enregistrons une proportion très élevée de retraités ne s'explique toutefois pas tant par une réduction continue que par la scission de l'ancienne entreprise Hewlett-Packard en différentes sociétés. À l'époque, la directive de l'entreprise était que la plupart des retraités devaient rester affiliés à HPE.

Vue d'ensemble des membres et de leur appartenance à l'affiliation

Membres actifs	HPE	+/-	Hemmersbach	+/-	MFC	+/-	Total	
Debut de l'année 1.1.2024	299		16		20		335	
Affiliations	14				1		15	
Démissions	-29		-2		-7		-38	
Départs à la retraite	-13				-2		-15	
Décès								
Fin d'année 31.12.2024	271	-28	14	-2	12	-8	297	-38

Retraités	HPE	+/-	Hemmersbach	+/-	MFC	+/-	Total	
Debut de l'année 1.1.2024	850		7		5		862	
Changement net		7				1		8
Fin d'année 31.12.2024	857		7		6		870	
dont:								
Retraités	673	-8	7		4	1	684	-7
Invalides	11	-1					11	-1
Veuves et veufs, rente suite divorce	142	10			1		143	10
Enfants, orphelins	31	6			1		32	6
Total assurés par affiliation	1'128	-21	21	-2	18	-7	1'167	-30

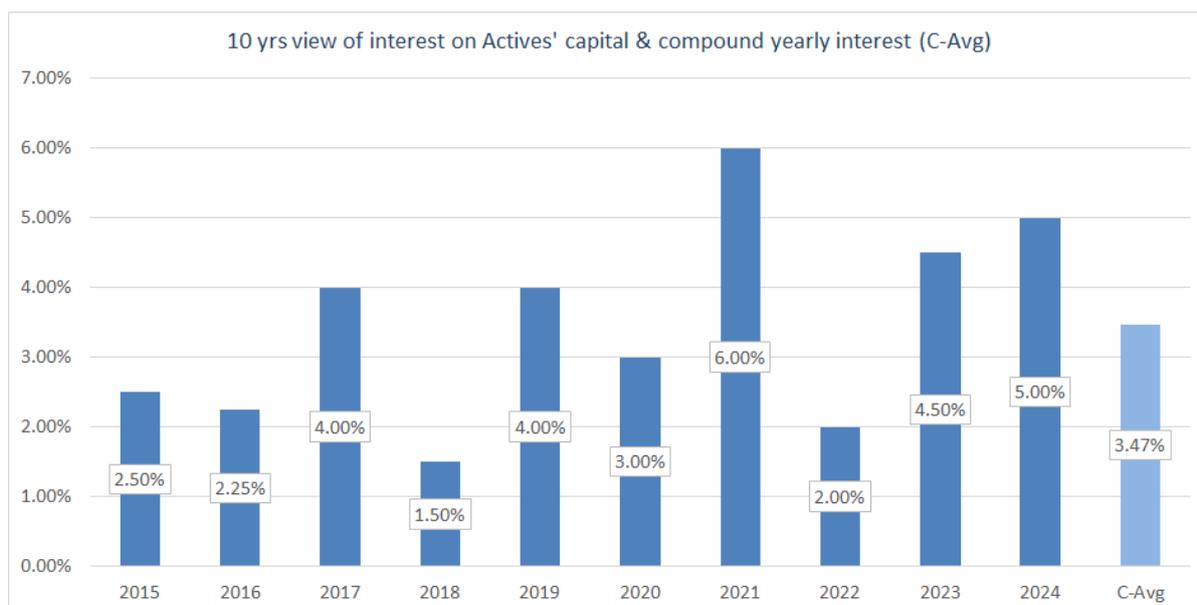
Rémunération des avoirs d'épargne 2024

Comme indiqué dans le chapitre « Performance des placements 2024 » ci-dessous, nos bons résultats de placement nous ont permis de dépasser l'objectif fixé pour les réserves de fluctuation de valeur, ce qui a entraîné des fonds disponibles et, entre autres, une amélioration du taux de couverture.

Cela a permis d'obtenir un rendement supérieur à la moyenne à long terme pour les capitaux d'épargne des assurés actifs et de verser un bonus aux retraités (rentes de vieillesse, rentes de conjoint et rentes d'invalidité). Pour toutes les affiliations à HP Plus (HPE, Hemmersbach et Opentext/Microfocus), les avoirs d'épargne des assurés actifs affiliés à HP Plus au 31 décembre 2024 ont été rémunérés à un taux de 5 %.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, nous visons à long terme un taux d'intérêt moyen de 3,0 % sur les capitaux d'épargne. Ce dernier dépend toutefois toujours de l'évolution à long terme du marché, c'est-à-dire de l'inflation et du niveau général des taux d'intérêt. Ces deux facteurs ont connu une situation particulière ces dernières années, avec d'abord une longue période de taux d'intérêt négatifs, puis des taux d'inflation inhabituellement élevés.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux d'intérêt des avoirs d'épargne des assurés actifs ainsi que le taux d'intérêt moyen cumulé par an (compound average) au cours des dix dernières années.



Nous attirons ici votre attention sur la possibilité d'effectuer des rachats volontaires dans la caisse de pension. Le montant maximal possible du rachat par rapport à l'âge de référence est indiqué sur le certificat d'assurance. En outre, des rachats peuvent être effectués pour une retraite anticipée et une rente transitoire AVS. Dans chaque cas concret, les rachats maximaux possibles sont calculés individuellement par AVADIS Vorsorge AG.

Lors de tels rachats, il convient de noter que si vous envisagez de retirer votre capital de la caisse de pension (par exemple à la retraite, etc.), cela peut avoir des conséquences fiscales si vous avez effectué des rachats volontaires au cours des trois années précédentes ! En cas de retrait de capital, les autorités fiscales ne devraient pas accepter les déductions fiscales pour rachats volontaires effectués au cours des trois dernières années, ce qui entraînerait des rappels d'impôts. **IMPORTANT** : un retrait anticipé EPL (encouragement à la propriété du logement) est également considéré comme un retrait de capital !

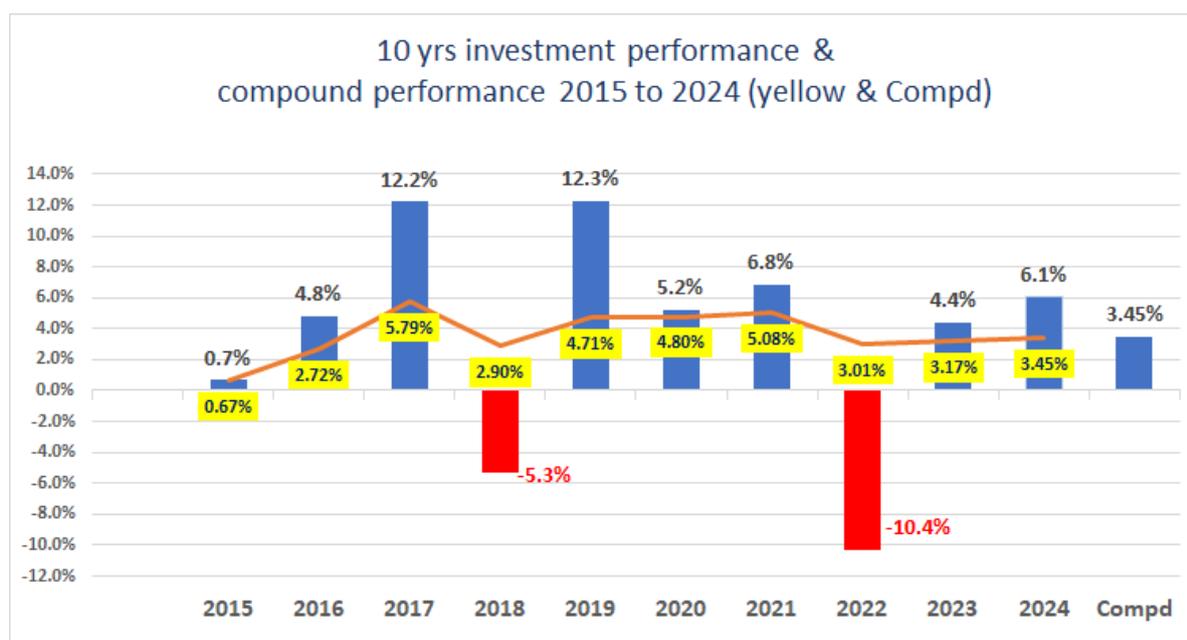
Performance des placements en 2024

Après une année 2023 très réjouissante qui nous a aidés à renforcer la situation financière de la Caisse de Pension, nos placements ont de nouveau très bien évolué en 2024. Grâce à ces bons résultats, les actifs des affiliations HPE et Hemmersbach ont dépassé la valeur cible pour les réserves de fluctuation de valeur, ce qui nous a permis de dégager des fonds libres et d'améliorer à nouveau le taux de couverture. Fin 2024, celui-ci s'élevait à 120,0 %, contre 116,6 % l'année précédente. Il convient de noter que l'augmentation aurait été encore plus importante sans la constitution de réserves techniques correspondant à une réduction du taux d'intérêt technique de 1,0 % à 0,8 %. En fonction de la structure de la Caisse de Pension et de la situation sur les marchés financiers, l'autorité de surveillance émet des recommandations ou fixe des exigences concernant le niveau du taux d'intérêt technique. Compte tenu des évolutions attendues, cela pourrait signifier pour notre caisse de pension une réduction d'intérêt technique jusqu'à 0,5 %. Le conseil de fondation a décidé de ne procéder à cette réduction que sous la forme d'une constitution de réserves techniques et, en outre, en plusieurs petites étapes (actuellement à 0,8 %), afin d'attendre pour l'instant la suite des développements.

Avec un rendement de 6,1 %, nous sommes clairement au-dessus de la moyenne cumulée annualisée sur 10 ans de 3,45 %, qui est supérieure au rendement attendu sur la base de notre stratégie de placement. Le rendement visé est inférieur d'environ 1,5 %. À plus long terme, nous souhaitons, dans la mesure du possible, rémunérer les capitaux d'épargne de nos assurés actifs à un taux supérieur de 2 % à 3 % aux taux d'intérêt actuels. Cet objectif a incité jusqu'à présent le conseil de fondation à maintenir une part d'actions de 30 %.

La part stratégique en actions (actuellement 31,5 % des placements) a contribué à hauteur de 77 % au rendement total au cours de la bonne année boursière 2024. Les obligations, qui représentent 42 % des placements, n'ont contribué qu'à hauteur de 12 % au rendement total. Les obligations n'ont généralement pas été très attractives en termes de rendement ces dernières années, mais elles sont importantes pour préserver la valeur tout en limitant les risques. Elles constituent également une classe d'actifs très liquide, ce qui est important pour notre caisse de pension. Le rendement des fonds immobiliers mondiaux reste légèrement négatif, mais il est en bonne voie de stabilisation. Notre investissement dans les Insurance Linked Securities (ILS) continue de souffrir dans l'un des fonds, avec des pertes importantes. En revanche, les ILS « classiques » (Catastrophic bonds ou Cat bonds) sont restés clairement positifs. Les ILS ont ainsi contribué à hauteur de 7,4 % au rendement total, pour une part de seulement 4,5 % dans les placements totaux.

Évolution à long terme de la performance des placements :



Stratégie de placement pour l'avenir

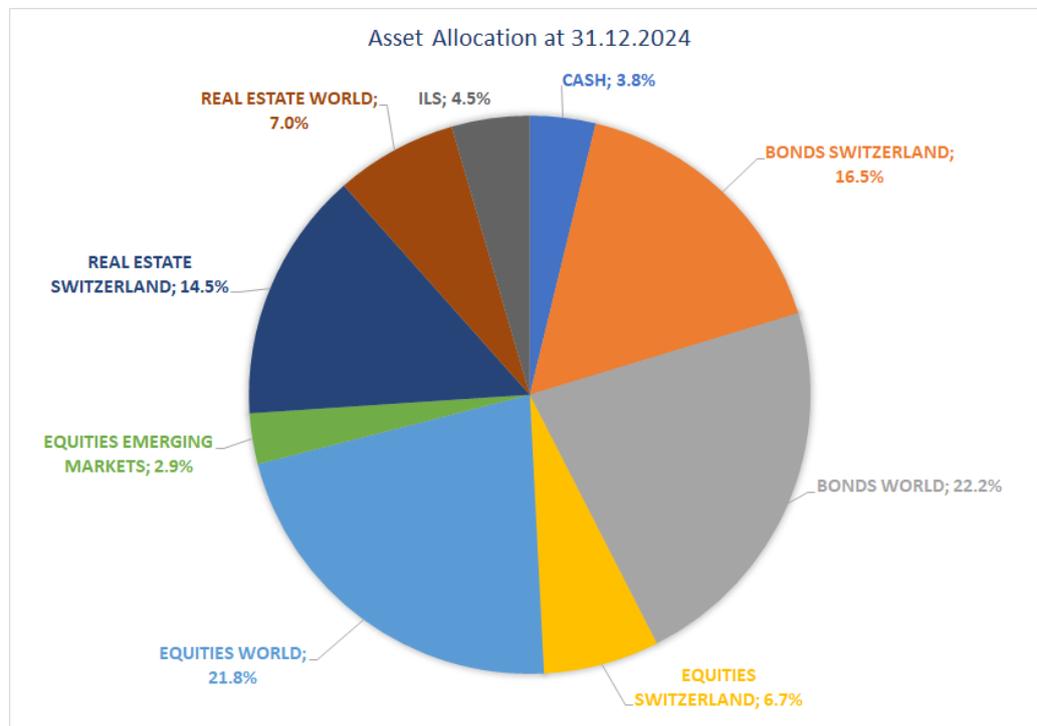
Il est d'usage qu'une Caisse de Pension procède tous les trois à cinq ans à une analyse approfondie de son orientation financière, appelée « étude de gestion actif-passif » (ALM). Celle-ci permet essentiellement de vérifier la stratégie de placement et de l'adapter à la situation actuelle. La capacité de risque d'une Caisse de Pension, qui dépend du montant du capital de couverture des rentes, est notamment prise en compte dans cette analyse. HP Plus a réalisé une telle étude en 2024, sur la base de laquelle le conseil de fondation a adopté la stratégie de placement actualisée à l'été 2024. Les ajustements correspondants dans le placement de la fortune ont déjà été lancés en décembre 2024 et se poursuivront au cours du premier semestre 2025, en fonction de la liquidité de la classe d'actifs. Pour les placements à long terme, tels que les placements immobiliers indirects, ce processus prendra un peu plus de temps.

Les ajustements résultant de l'étude ALM sont d'une ampleur raisonnable et n'entraînent pas de changements fondamentaux. Nous maintiendrons notre objectif d'une part d'actions de 30 % et la part des « titres à revenu fixe » (obligations et liquidités) sera augmentée de 2 % à 46 %, la part des liquidités étant notamment portée de 2 % à 6 % en raison de nos besoins accrus en liquidités. Le changement le plus important dans les placements est la forte réduction des « marchés émergents » au profit des obligations suisses. Les placements immobiliers indirects ont été réduits de 2 % à 20 % au total, cette réduction étant appliquée aux placements immobiliers mondiaux. Nous conservons 4 % d'ILS (Insurance

Linked Securities), car ils se comportent fondamentalement de manière indépendante des placements classiques tels que les actions ou les obligations.

L'un des indicateurs qui ressort d'une étude ALM est le rendement attendu. Pour notre nouvelle stratégie de placement, celui-ci s'élève à 2,9 %.

Répartition des placements au 31 décembre 2024 par catégorie de placement



Frais de gestion de fortune / frais administratifs 2024

Les frais liés à la gestion de fortune se sont élevés à 0,52 % des actifs sous gestion. Ils sont donc légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente (0,57 %). Les frais de gestion de fortune dans ce domaine correspondent aux coûts attendus. Bien entendu, nous nous efforçons toujours de les optimiser autant que possible.

Les frais administratifs généraux sont restés pratiquement identiques à ceux de l'année précédente, passant de CHF 670 070 à CHF 675 370 pour l'année 2024. Cela représente une augmentation minime de CHF 9 par personne assurée, soit CHF 575, par rapport à l'année précédente. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles ces coûts n'ont pas été un peu plus bas, alors que nous avons dû faire face à des projets ponctuels en 2023 (par exemple, la protection des données). L'un des postes de coûts ponctuels les plus importants en 2024 a été le traitement de cas individuels résultant de la liquidation partielle de DXC de notre caisse de pension (y compris un cas d'invalidité complexe). Nous avons dû faire appel à un avocat externe, ce qui a également entraîné des frais supplémentaires pour notre experte en assurance. Dans l'ensemble, ces dépenses ont toutefois été plus que rentables sur le plan commercial, car nous avons pu faire valoir nos positions dans une large mesure. Cette année encore, nous avons traité un certain nombre de cas de prévoyance et de conseil particulièrement complexes et chronophages parmi nos membres. En outre, nous avons dû procéder à diverses adaptations du règlement en raison de nouvelles réglementations et directives de l'autorité de surveillance ainsi que de modifications que nous souhaitions apporter. L'ampleur des modifications était telle que nous avons dû faire appel à des services de traduction externes pour les deux autres versions linguistiques du règlement. En contrepartie, nous disposons désormais d'une base stable pour l'avenir dans les trois langues. La version française fait foi.

Il est toujours aussi important pour nous de fournir à nos membres des services de haute qualité qui vont au-delà du simple traitement administratif. Dans le même temps, nous nous efforçons depuis toujours de maîtriser les coûts et de les optimiser partout où cela est possible. Nous avons plusieurs projets en cours qui soutiennent cet objectif et qui devraient porter leurs fruits à partir de l'exercice 2026.

Les frais administratifs généraux couvrent l'ensemble des coûts d'AVADIS Vorsorge AG, notre prestataire de services administratifs, de l'expert en prévoyance WTW, de l'organe de révision (Balmer-Etienne AG) ainsi que ceux de l'autorité de surveillance ASFIP, du conseil de fondation et de la direction assurée par ASSEPRO Vorsorge AG.

Développement durable (ESG)

Nous n'avons pas encore défini de directives ESG détaillées pour notre caisse de pension, mais notre règlement de placement comprend depuis 2021 des principes généraux pour les investissements ESG. De plus, nous sommes membres de la Fondation Ethos depuis des années et participons aux pools d'engagement Ethos pour les actions suisses et mondiales.

Nous avons également investi dans divers placements qui répondent aux critères ESG. Par exemple notre placement dans un fonds en actions Swiss Small & Mid Caps, qui est géré selon les directives Ethos et répond ainsi largement aux critères ESG.

Le « ESG Reporting », tel qu'il est désormais exigé des entreprises, n'est pas encore obligatoire pour les caisses de pension. L'Association suisse des institutions de prévoyance a toutefois émis des recommandations à ce sujet, qui sont actuellement adoptées et mises en œuvre progressivement par de nombreuses caisses de pension de grande taille.

À l'origine, nous avons prévu d'approfondir la question de la définition des directives ESG et du « ESG Reporting » en 2024. En raison d'autres projets en cours visant à réorienter notre Caisse de Pension et de renouvellements de contrats nécessaires avec nos prestataires, nous avons dû donner la priorité à ces projets.

Organisation 2024

En 2024, HPE s'est séparée de sa division GTC et l'a cédée à HCL Tech au 30 novembre 2024. Notre membre du conseil de fondation Philippe Gerber faisait partie de cette organisation et a donc dû quitter le conseil de fondation en tant que représentant des employés. Nous remercions Philippe Gerber pour sa longue et précieuse collaboration au sein du conseil de fondation et du comité de placement !

La réélection d'un représentant des employés de HPE pour remplacer Philippe Gerber aura lieu début 2025.

Représentant des employés

Babaci Nabil	HPE CH, Genève
Gerber Philippe	HPE CH, Berne (jusqu'au 30.11.2024)
Gigante Gianluca	HPE CH, Zurich

Représentants des employeurs

Brütsch Kurt	HPE CH, (président jusqu'au 31.12.2023; membre à partir du 1.1.2024)
Huber Arthur	HPE CH, Zurich (président à partir du 1.1.2024)
Mondon Katrin	HPE CH, Zurich

Représentant des retraités

Rychener Peter Membre du conseil de fondation sans droit de vote

Directeur/directrice

Rolf Wehrli, ASSEPRO Vorsorge AG, Zurich (jusqu'au 31.1.2024)
Franziska Schertenleib, ASSEPRO Vorsorge AG, Zurich (à partir du 1.2.2024)
Tél. 058 590 46 61 / E-mail : f.schertenleib@pensionplus.ch

Comité de placement

Ivana Reiss, Kurt Brüttsch, Philippe Gerber (jusqu'au 30.11.2024), Arthur Huber, Peter Rychener

Administration

AVADIS Vorsorge AG, Caisse de pension Hewlett-Packard Plus
Zollstrasse 42, 8005 Zurich
Tél. : 058 585 33 99 (D/E/F) / E-mail : hp@avadis.ch
Pour les retraités : Tél. : 058 585 13 34) / E-mail : leistungsdienst@avadis.ch

Organe de révision

Balmer -Etienne AG, réviseur responsable Ueli Christen

Expert en prévoyance professionnelle

WTW (Willis Towers Watson), Ileana Christodorescu

Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet www.pensionplus.ch, en français, allemand et anglais. Aucun mot de passe n'est nécessaire pour y accéder.

Vous pouvez également nous contacter par e-mail à l'adresse info@pensionplus.ch

Annexe : Bilan et compte d'exploitation (en 1'000 CHF)

Bilan	31.12.2024	31.12.2023
	KCHF	KCHF
Liquidités	44'179	18'925
Débiteurs	1'470	1'280
Obligations	455'479	460'006
Actions	369'429	326'921
Alternative	51'855	49'295
Fonds immobiliers	253'753	315'174
Total Actifs	1'176'165	1'171'601
Créanciers	10'687	6'665
Passifs transitoires	4'054	4'047
Réserve de cotisations de l'employeur	1'402	1'035
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation		
Capitaux de prévoyance des actifs	171'073	189'810
Capitaux de prévoyance des rentiers	749'622	694'698
Provisions techniques	46'380	110'379
Réserve pour fluctuations de valeurs / (découvert)	173'754	164'967
Fonds libres	19'193	
Total Passifs	1'176'165	1'171'601

Compte d'exploitation	2024	2023
	KCHF	KCHF
Cotisations employés	4'963	5'404
Cotisations employeurs	5'696	6'248
Primes uniques et rachats	3'750	3'354
Cotisation employeur spéciale	6'071	6'172
Utilisation réserve de cotisations de l'employeur	-5'574	-6'116
Apports de libre passage	5'042	4'994
Rentes et prestations en capital	-53'495	-53'070
Extra-regulatory benefits (adapting pensions)	-3'801	-3'784
Prestations de sortie	-28'481	-11'608
Prestations de sortie Entserv / DXC		
Dissolution/attribution capital de prévoyance des actifs	26'711	5'922
Dissolution/attribution capital de prévoyance des rentiers	-54'924	15'757
Dissolution/attribution provisions technique	63'999	3'244
Intérêts des capitaux de prévoyance des actifs	-7'975	-7'825
Dissolution/attribution réserve de cotisations de l'employeur	-497	-55
Dissolution/attribution réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation		
Dépenses assurances	-100	-1'305
Résultat net des placements	66'672	48'734
Autres produits, autres (charges)	599	1
Frais d'administration	-675	-670
Excédent des produits / charges avant attribution / (dissolution) réserve de fluctuations de valeurs	27'980	15'394
Réserve pour fluctuations de valeurs / (découvert) 1.1	164'967	149'573
Attribution / (dissolution) réserve de fluctuations de valeurs	27'980	15'394
Réserve pour fluctuations de valeurs / (découvert) 31.12	192'947	164'967